

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 FÉVRIER 2023

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ANTOINE LABELLE  
MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de La Macaza tenue à l'hôtel de ville de La Macaza, au 53, rue des Pionniers, le 27 février 2023, à 16h15.

**SONT PRÉSENT.E.S** : les conseillères Brigitte Chagnon, Joëlle Kergoat ainsi que les conseillers Raphaël Ciccariello, Joseph Kula et Benoît Thibeault.

**EST ABSENTE** : la conseillère Marie Ségleski

Sous la présidence du maire, M. Yves Bélanger. Aussi présente Vicki Emard, directrice générale par intérim et greffière-trésorière par intérim.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Le quorum ayant été constaté par la greffière-trésorière adjointe, le maire déclare la séance ouverte. Il est 16h18.

La greffière-trésorière par intérim et directrice générale par intérim certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres du conseil le 23 février 2023.

2023.02.24

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'ordre du jour a été distribué et qu'il se détaille comme suit;

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**
3. Constatation de la régularité de la séance et validation de l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 27 février 2023
4. Augmentation de la marge de crédit de la Municipalité à la Caisse Desjardins de la Rouge
5. Confirmation d'embauche de la responsable de la bibliothèque
6. Fin d'emploi de l'employé numéro 32-0042
7. Dissolution de l'agglomération de Rivière-Rouge
8. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
9. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller monsieur Joseph Kula  
Et résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** l'ordre du jour

**ADOPTÉE**

---

Vicki Emard

Directrice générale par intérim et greffière-trésorière par intérim

2023.02.25

### **CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE ET VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 FÉVRIER 2023**

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Kergoat  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** l'avis de convocation ait été fait conformément à l'article 156 du Code municipal du Québec

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 FÉVRIER 2023

### ADOPTÉE

---

Vicki Emard  
Directrice générale par intérim et greffière-trésorière par intérim

#### 2023.02.26 AUGMENTATION DE LA MARGE DE CRÉDIT DE LA MUNICIPALITÉ À LA CAISSE DESJARDINS DE LA ROUGE

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite augmenter le montant de sa marge de crédit pour répondre aux besoins ponctuels de disponibilités de crédits, le cas échéant;

**CONSIDÉRANT QUE** la Caisse Desjardins de la Rouge offre la possibilité à la Municipalité d'obtenir une marge de crédit sans frais ou, lorsque utilisée, avec intérêts au taux préférentiel;

Il est proposé par le conseiller monsieur Raphaël Ciccariello  
Et résolu à l'unanimité

**D'AUGMENTER** le montant de la marge de crédit à la Caisse Desjardins de la Rouge à 650,000\$;

**ET D'AUTORISER** le maire Yves Bélanger et la directrice générale par intérim Vicki Emard, à signer cette demande.

### ADOPTÉE

---

Vicki Emard  
Directrice générale par intérim et greffière-trésorière par intérim

#### 2023.02.27 CONFIRMATION D'EMBAUCHE DE LA RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE

**CONSIDÉRANT** que Mme Abigaël Amadéi a été embauchée à titre de responsable de la bibliothèque, le 4 juillet 2022, par la résolution numéro 2022.06.152 ;

**CONSIDÉRANT** que Mme Amadéi satisfait maintenant aux exigences du postes ;

Il est proposé par la conseillère madame Brigitte Chagnon  
Et résolu à l'unanimité :

**DE CONFIRMER** l'embauche de Mme Abigaël Amadéi à titre de responsable de la bibliothèque, en date du 27 février 2023, le tout conformément aux dispositions de la convention collective de travail des employés de la Municipalité.

### ADOPTÉE

---

Vicki Emard  
Directrice générale par intérim et greffière-trésorière par intérim

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 FÉVRIER 2023

### 2023.02.28 FIN D'EMPLOI DE L'EMPLOYÉ 32-0042

**CONSIDÉRANT** que l'employé numéro 32-0042 ne satisfait pas aux exigences du poste pour lequel il a été embauché ;

**CONSIDÉRANT** que l'employeur a informé l'employé qui est en période de probation qu'il mettait fin à son emploi le 17 février 2023, le tout conformément à l'article 4.02 de la convention collective ;

Il est proposé par le conseiller monsieur Joseph Kula  
Et résolu à l'unanimité :

**DE CONFIRMER** la fin d'emploi de l'employé 32-0042 en date du 17 février 2023.

**ADOPTÉE**

---

Vicki Emard  
Directrice générale par intérim et greffière-trésorière par intérim

### 2023.02.29 DISSOLUTION DE L'AGGLOMÉRATION DE RIVIÈRE-ROUGE

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 210/04-08-2020, adoptée par le conseil de la Ville de Rivière-Rouge lors de sa séance ordinaire tenue le 4 août 2020, ainsi que la résolution numéro 2020.08.152, adoptée par le conseil de la Municipalité de La Macaza lors de sa séance ordinaire du 10 août 2020, demandant du soutien technique et administratif au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation afin d'accompagner la Ville de Rivière-Rouge et la Municipalité de La Macaza dans le cadre du processus de l'abolition de l'Agglomération de Rivière-Rouge;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 247/29-09-2020, adoptée lors de la séance extraordinaire tenue le 29 septembre 2020, par laquelle la Ville de Rivière-Rouge confirme sa volonté d'abolir l'Agglomération de Rivière-Rouge;

**CONSIDÉRANT** les résolutions numéro 019/06-01-2021 et 265/22-07-2021, adoptées respectivement lors de la séance ordinaire du 6 janvier 2021 et la séance extraordinaire du 22 juillet 2021 de la Ville de Rivière-Rouge, de même que la résolution numéro 2021.01.05 adoptée lors de la séance ordinaire de la Municipalité de La Macaza le 11 janvier 2021, par lesquelles lesdites municipalités sollicitent l'assistance financière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour la réalisation d'une étude conjointe sur les implications de l'abolition de l'Agglomération de Rivière-Rouge et l'identification des possibilités de coopération intermunicipale;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 302/07-09-2021, adoptée lors de la séance ordinaire du 7 septembre 2021 de la Ville de Rivière-Rouge, octroyant un mandat pour la réalisation d'une étude sur les implications de l'abolition de l'Agglomération de Rivière-Rouge;

**CONSIDÉRANT** l'*Étude sur les implications de l'abolition de l'agglomération de Rivière-Rouge* réalisée par la firme Raymond Chabot Grant Thornton datée du mois de juin 2022 et ses

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 FÉVRIER 2023

conclusions, laquelle a été déposée à la séance ordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge du 6 juillet 2022 et celle de la Municipalité de La Macaza du 11 juillet 2022;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller monsieur Raphaël Ciccariello

Et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**DE CONFIRMER** que le conseil de la Municipalité de La Macaza a pris connaissance de l'*Étude sur les implications de l'abolition de l'agglomération de Rivière-Rouge* réalisé par la firme Raymond Chabot Grant Thornton daté du mois de juin 2022 et de ses conclusions;

**QUE** le conseil réitère sa volonté de dissoudre l'Agglomération de Rivière-Rouge;

**DE DEMANDER** au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation d'analyser les possibilités de réalisation de cette dissolution, de prendre toutes les mesures et actions requises à cette fin et de procéder à ladite dissolution;

**DE MANDATER** la directrice générale pour assurer le suivi de la présente résolution et de l'autoriser à signer tous les documents nécessaires.

**ADOPTÉE**

---

Vicki Emard

Directrice générale par intérim et greffière-trésorière par intérim

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

2023.02.30

### **LEVÉE DE LA SÉANCE** **RÉSOLUTION – LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour ayant été épuisé,

Il est proposé par la conseillère madame Brigitte Chagnon

Et résolu à l'unanimité

De lever la séance à 16h24.

**ADOPTÉE**

LE MAIRE

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE  
ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE  
PAR INTÉRIM

---

Yves Bélanger

---

Vicki Emard